



Et en boite de nuit ?

Rubrique : questions-réponses - Date : samedi 12 avril 2003

Je vois systématiquement qu'en boite de nuit, strictement aucune règle n'est appliquée concernant le fait de fumer. En fait on dirait qu'il n'y a pas de règles...

Presque aucun panneau interdiction de fumer et même quand il y en a, ça sert à rien. Les fumeurs enfument complètement la piste de danse et toute la salle. Alors comment arriver à faire comprendre au responsable de la boite qu'il est hors la loi en laissant faire ses clients ??

Réponse :

Vous pouvez utiliser l'outil loisir que DNF vous propose pour faire respecter vos droits à respirer de l'air pur dans les lieux clos et couverts.

Vous devriez également vous rapprocher du comité des étudiants non-fumeurs [OSSAF](#) qui organise des nuits d'azur pour non-fumeurs.